

VILLE DE CHATELET
CHATELET

PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE.

L'an Deux mil, le 14 septembre.

Je soussigné, Michel DEWINTER, Géomètre expert juré, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du tribunal de première Instance siégeant à Charleroi, immatriculé UFG n° 2098 et domicilié, 74, Grand rue à 6200 Châtelet, agissant à la requête de

Avec pour mission de procéder au mesurage et au bornage d'une propriété lui appartenant, sise à la même adresse que dessus, cadastrée ou l'ayant été section B n° 259F3.

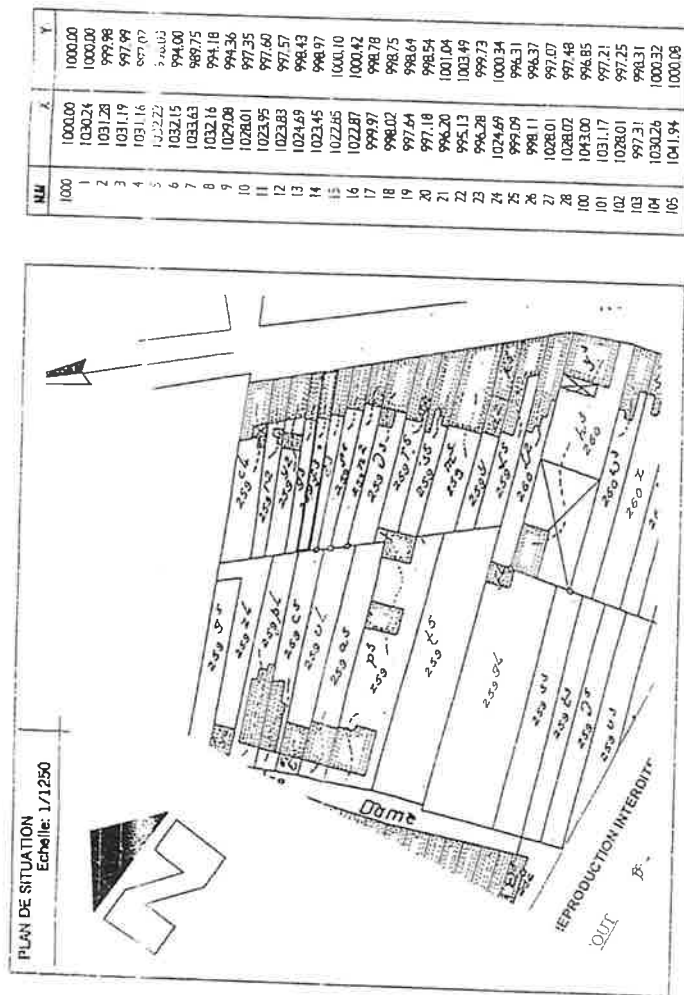
La parçelle mesurée contient: 01a 34ca 61dma.

OBSERVATION:

Pour ce faire je me suis basé sur le plan du géomètre GRANDGAGNAGE, Jacques dressé le 30 septembre 1989, ainsi que sur le croquis d'arpentage du cadastre n°41 de 1920.

Ma mission, étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal à la date que dessus.

ENDE antenne borne nouvelle borne Ø poteau électrique halle 200000	R.L DEWINTER 74, Grand rue 6200 Châtelet Tél: 071/39.27.83 Fax 071/40.18.67	Echelle: 1/125	Références: LEFR 8785
es dressé par DEWINTER Are-Export Juré	Date et signature 14/09/2000		



F13

34 32 3 in
mille frames
11 OCT. 2000
Sew.

11 OCT. 2000

